

Questions et réponses relatives à la Norme nationale du Canada sur les Systèmes de production biologique

L'Agence canadienne d'inspection des aliments, en partenariat avec la Fédération biologique du Canada, a mis sur pied le Comité d'interprétation des normes biologiques (CIN).

L'objectif de ce comité est de conseiller le Bureau Bio-Canada sur l'interprétation de questions relatives à la **Norme nationale sur l'agriculture biologique (CAN/CGSB 32.310-2015 et CAN/CGSB 32.311-2015)**.



Les réponses proposées aux questions soulevées par les exploitants au sujet de la Norme nationale sur les Systèmes de production biologique sont énoncées ci-dessous. Ces réponses seront publiées pour une période de 30 jours aux fins d'examen et de commentaires. Tous les commentaires relatifs à ces réponses doivent être envoyés à l'adresse OPR.RPB@inspection.gc.ca

Consultation publique – du 20 novembre au 20 décembre 2017

Principes généraux et normes de gestion

7.3 Production de champignons

Substances non agricoles - substrat en production de champignons..... 2

7.6 Cueillette de plantes sauvages

Miel produit par des abeilles sauvages 2

Listes des substances permises

Tableau 4.2 Amendements du sol et nutrition des cultures

Biocharbon activé..... 2

Tourteaux d'oléagineux non biologiques dans un engrais multi-ingrédients 2

Définition de 'résidus provenant des cultures' 3

Tableau 5.2 – Aliments pour animaux, additifs et suppléments alimentaires

Substances pulvérisées sur foin sec 3

Tableau 5.3 –Produits de soins de santé et auxiliaires de production

Huile de thym synthétique..... 3

Enzymes dérivés de bactéries transgéniques

Tableau 6.3 –Ingrédients classés comme additifs alimentaires

Excipients dérivés d'une substance..... 3

DE RETOUR EN CONSULTATION PUBLIQUE

Pourcentage d'ingrédients biologiques en alimentation animale 4

Question et réponse reformulées

Composés du chlore-nettoyage des carcasses..... 4

Principes généraux et normes de gestion

7.3 Production de champignons

Substances non agricoles - substrat en production de champignons

Est-ce que des substances non agricoles telle la mousse de tourbe peuvent être utilisées comme milieu de croissance/substrat ou comme couche de protection au-dessus d'une couche de champignons sans avoir été compostées? (385)

La mousse de tourbe est une substance du tableau 4.2 de 32.311 dont l'utilisation n'est ni spécifiée, ni restreinte. Cette substance peut donc être considérée comme applicable en production de champignons sous 7.3.1 de 32.310. Les autres substances non agricoles du tableau 4.2 peuvent aussi être envisagées à moins que leur annotation les contraigne à une utilisation spécifique qui n'inclut pas la production de champignons. En production de champignons, le compostage n'est obligatoire que pour les substances qui proviennent de l'agriculture conventionnelle.

7.6 Cueillette de plantes sauvages

Miel produit par des abeilles sauvages

Est-ce que le miel produit par des abeilles sauvages peut être certifié en se référant aux exigences de la clause 7.6 'Cueillette de plantes sauvages'? (382)

Les produits d'animaux sauvages ne sont pas couverts par la Norme biologique canadienne.

Listes des substances permises

Tableau 4.2 Amendements du sol et nutrition des cultures

Biocharbon activé

Est-il permis d'utiliser du biocharbon activé? (377a)

Oui, le biocharbon activé peut être utilisé si l'activation est faite à l'aide de substances permises. Les exigences additionnelles, telle l'interdiction de l'ingénierie génétique (1.4 a) de 32.310) et les restrictions de l'annotation relatives à la substance doivent aussi être prises en compte.

Cette substance peut-elle remplacer le sol dans les systèmes de production en serres en contenants? (377b)

Non, le biocharbon ne peut pas remplacer le sol, car il ne répond pas aux exigences relatives au sol/milieu de croissance (se référer à 32.310 7.5.4). Il peut être utilisé pour amender le sol suivant le tableau 4.2 de 32.311.

Tourteaux d'oléagineux non biologiques dans un engrais multi-ingrédients

Est-ce que l'utilisation de tourteaux d'oléagineux non biologiques est assujettie à la restriction de la disponibilité sur le marché lorsque ces tourteaux sont utilisés comme composante d'un engrais multi-ingrédients? (387)

Oui. Même s'ils composent un engrais multi-ingrédient, une recherche de disponibilité commerciale est requise, tel qu'indiqué dans l'annotation annexée à 'Tourteau d'oléagineux' au tableau 4.2.

Définition de 'résidus provenant des cultures'

Sous "Végétaux et sous-produits des végétaux" au tableau 4.2 des LSP, est-ce que l'exigence suivante: "Les résidus provenant de cultures qui ont été traitées ou produites avec des substances interdites peuvent être utilisés comme matières pour le compostage" ne s'applique qu'aux résidus des végétaux ou bien s'applique-t-elle à toutes les matières végétales? Quelle est la définition de "résidus provenant des cultures"? (388)

"Les résidus provenant des cultures" font référence à toute matière végétale (végétaux et résidus des végétaux) quelle qu'en soit la source.

Tableau 5.2 – Aliments pour animaux, additifs et suppléments alimentaires

Substances pulvérisées sur foin sec

Est-ce que le foin biologique entreposé peut être pulvérisé avec des substances répertoriées aux tableaux 4.3 et/ou 5.2 des LSP? (381)

Non. Seules les substances répertoriées sous 'Produits de conservation d'ensilage ou de foin' au tableau 5.2 de 32.311 peuvent être utilisées sur le foin sec. Étant considéré comme un aliment pour animaux, le sel peut être utilisé pour traiter le foin bien qu'il ne soit pas mentionné dans l'annotation liée aux 'Produits de conservation d'ensilage ou de foin'.

Tableau 5.3 — Produits de soins de santé et auxiliaires de production

Huile de thym synthétique

Est-ce que le thymol (huile de thym) synthétique peut être utilisé pour prévenir et traiter les problèmes de pied? (379)

Oui. L'huile de thym synthétique (thymol) est permise car elle est incluse dans les Substances diverses des [Produits de soin de santé et auxiliaires de la production animale](#) dont l'utilisation est approuvée pour les animaux d'élevage.

Enzymes dérivés de bactéries transgéniques

Est-ce qu'une enzyme telle que la phytase est conforme à la norme même si elle a été produite par une bactérie transgénique? (380)

Non. Les clauses 1.1 et 5.1 de 32.311 et 1.4 de 32.310 s'appliquent aux enzymes des tableaux 5.2 et 5.3 de 32.311.

Tableau 6.3 — Ingrédients classés comme additifs alimentaires

Excipients dérivés d'une substance

Lorsqu'ils sont présents dans les substances permises, est-ce que les excipients qui sont eux-mêmes 'dérivés' d'une substance sont assujettis aux exigences liées aux 'Solvants d'extraction, excipients et adjuvants de précipitation' (LSP, tableau 6.3) (376)

Oui. Les excipients présents dans les substances permises sont assujettis aux exigences liées aux 'Solvants d'extraction, excipients et adjuvants de précipitation' à moins qu'ils soient des ingrédients biologiques.

DE RETOUR EN CONSULTATION PUBLIQUE

Production d'animaux d'élevage

Pourcentage d'ingrédients biologiques en alimentation animale

Les animaux d'élevage peuvent-ils être nourris de résidus d'aliments biologiques contenant 95% ou plus d'ingrédients biologiques? Qu'en est-il des résidus qui dérivent de produits contenant de 70% à 95% d'ingrédients biologiques? (372)

Les animaux peuvent être nourris de résidus d'aliments biologiques ($\geq 95\%$ en contenu biologique). Les produits alimentaires contenant de 70 à 95% d'ingrédients biologiques ne peuvent être utilisés que sous la dérogation de 6.4.7.

Question et réponse reformulée

Question et réponse originales

Composés du chlore-nettoyage des carcasses

Les composés du chlore peuvent-ils être utilisés pour désinfecter les carcasses de volaille? (254)

Les carcasses de volaille peuvent être nettoyées avec de l'eau chlorée, si la concentration du chlore n'excède pas la limite maximale réglementaire pour assurer la salubrité de l'eau potable. Se référer au tableau 7.3, Composés du chlore.

Question et réponse révisées

Peut-on utiliser les composés du chlore pour désinfecter les carcasses de volaille? Existe-il des procédés ou substances de remplacement? (254)

Les carcasses de volaille peuvent être nettoyées avec de l'eau chlorée si la concentration de chlore n'excède pas les limites maximales réglementaires pour l'eau potable. Se référer au tableau 7.3 Composés du chlore. Comme solution de remplacement, l'acide peracétique peut être utilisé à des taux de désinfection (tableau 7.3). Des procédés physiques tels que le traitement à haute pression sont aussi permis.